

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 18 Juin

## Le Congrès International DES MINEURS

La plupart des journaux se sont contentés de signaler la réunion du congrès international des mineurs qui vient de tenir plusieurs séances à Westminster; cependant vu le nombre des délégués qui y assistaient et celui des ouvriers mineurs que ces délégués représentaient, on peut dire que ce congrès avait une importance considérable.

Les mineurs français étaient représentés par M. Calvinhac, Thivrier et Lamendin, députés; quant aux mineurs étrangers, ils avaient envoyé comme délégués des personnages connus par leurs sympathies pour la classe laborieuse et par leur dévouement à ses intérêts.

Nous n'examinerons pas dans tous leurs détails les questions qui ont été discutées dans ces réunions; il nous suffira de dire que le but constant de l'assemblée a été de défendre les revendications des ouvriers et plus particulièrement celles des ouvriers mineurs.

Il était dans la logique des choses que le congrès se préoccupât de la réglementation des heures de travail. On sait que cette question a été agitée dans maintes réunions ouvrières et qu'elle est une de celles auxquelles les agitateurs du parti ouvrier semblent attacher le plus de prix.

La journée de huit heures: tel est depuis quelque temps le thème favori des orateurs des réunions socialistes; ils ne demandent pas s'il est possible ou non de généraliser cette mesure et de l'étendre à tous les travailleurs sans exception; il ne prennent pas la peine de rechercher si son application ne porterait pas préjudice à certains intérêts que l'impartialité la plus élémentaire commande de respecter et de protéger. Non, ils se lancent à l'aveuglette dans l'inconnu et

proposent de poser comme règle générale une mesure qui ne peut être et ne doit être appliquée qu'à certaines catégories de travailleurs et qui constitue une véritable atteinte à la liberté individuelle.

Mais cette question, si importante qu'elle soit, ne saurait nous faire oublier la résolution bien autrement grave qui a été prise par le congrès de Westminster. Ce congrès a décidé à l'unanimité que les mineurs seraient organisés en Fédération internationale et qu'un comité international permanent serait nommé pour prendre soin de leurs intérêts.

Ce fédéralisme appliqué au travail pourrait être considéré comme une innovation si l'on ne savait pas qu'il n'est pas autre chose au fond que la mise en pratique des doctrines de l'internationale. D'ailleurs, ce n'est un mystère pour personne que le cosmopolitisme est la théorie favorite des socialistes. Pour eux, la patrie n'existe pas et doit s'effacer en quelque sorte devant l'idée la plus générale d'humanité. Il n'est donc pas surprenant que les délégués du congrès de Westminster aient songé à organiser une fédération internationale des mineurs et à créer un comité international qui aura mission de prendre la défense de leurs intérêts.

Si, maintenant, l'on considère cette création au point de vue pratique, on est bien obligé de reconnaître que ce comité international se heurtera, du moins dans les commencements, à des difficultés nombreuses et souvent inéluctables, difficultés qui seront créées le plus souvent par les mineurs eux-mêmes. Car s'ils sont d'accord sur les principes, il n'en est pas de même en ce qui concerne leur application. Les mœurs, les habitudes, les salaires ne sont pas les mêmes dans tous les pays et une réglementation qui convient à une région ne saurait être appliquée dans une autre.

Ajoutons que certains gouvernements, loin de faciliter la tâche de ce comité international, s'efforceront, au contraire, de contrecarrer ses vues et d'annihiler ses efforts.

Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer ce qui se passe actuellement en Allemagne, en Espagne et dans d'autres pays monarchiques ou les doctrines socialistes rencontrent dans les sphères gouvernementales une opposition irréconciliable.

Quoi qu'il en soit, l'institution de ce comité international ne saurait passer inaperçue; car elle constitue un fait nouveau et d'autant plus important qu'il accuse une solidarité de plus en plus étroite entre les travailleurs de tous les pays.

Nous avons dit que ce comité se heurtera, dans les premiers moments, à des difficultés qui paralyseront nécessairement ses moyens d'action. Néanmoins, on peut prédire, sans être prophète, que son influence ira grandissant et que le moment viendra où elle s'affirmera par des actes, principalement lorsque des différends surgiront entre les mineurs et les compagnies.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Le blocus du Dahomey

Le Ministre des Affaires étrangères va notifier sous peu de jours aux puissances étrangères, que le gouvernement français vient de décider le blocus des côtes du Dahomey.

Cette mesure était nécessaire à différents points de vue; en premier lieu pour empêcher tout ravitaillement par mer des troupes de Behanzin.

On sait que ce souverain avait déjà reçu au commencement de l'année une livraison importante de fusils Manlicher et Dresse des maisons de Hambourg qui ont des représentants à Whydah.

Mais ces armes étant en nombre insuffisant, Behanzin en avait à nouveau commandé plusieurs milliers qui devaient être livrées avant le 1<sup>er</sup> août.

Le blocus des ports du Dahomey empêchera l'introduction de ces armes par Whydah, et la présence d'une canonnière dans la lagune d'Agoué fermera aussi les communications avec la colonie allemande de Petit-Popo.

tre les deux par leur sage scepticisme...

A peine le jeune favori du roi eût-il reparu dans la cour du Louvre que tous les gentilshommes présents, sauf Crillon, l'entourèrent: c'était un astre naissant à la cour!

Mais un seigneur haut et fier, au teint brun, aux yeux enfoncés, au regard presque sinistre, et richement vêtu, avait paru en même temps.

S'étant enquis pourquoi on se pressait tant autour de ce piètre officier:

— Ah! dit-il en s'avançant vers Marcel et en le toisant de la tête aux pieds, c'est ce petit porte étendard qui a sauvé le roi.

Choqué du ton rogne et dédaigneux avec lequel ces paroles étaient dites, le cornette crut devoir les relever.

— Tout le monde, monsieur le maréchal, répliqua tranquillement Marcel, ne peut avoir eu l'honneur d'être sauvé par Sa Majesté?

Les rieurs ne furent pas du côté de celui à qui cette réponse s'adressait avec autant d'esprit que d'à-propos.

Ce seigneur hautain n'était autre, en effet, que Charles de Gontaut, maréchal de Biron, duc et pair, comblé d'honneurs et de faveurs par Henri IV, qui même lui avait sauvé la vie à ce même combat de Fontaine Française où Marcel était venu en aide au roi.

V

PARIS EN 1598

M. de Biron s'était dirigé vers le cabinet du roi.

Marcel eût encore à subir pendant quelques instants, les protestations d'amitié des courtisans,

### Arrestation d'un espion

La police de Toulouse a mis en état d'arrestation, mercredi soir, aux abords de la gare, au moment où il demandait à un militaire de lui faire voir son sabre-baïonnette, un nommé Wurm, de Siégen, en Westphalie.

Cet individu se disant mécanicien a été trouvé porteur de quelque argent, d'un indicateur de chemin de fer édité à Francfort et de deux cartes, l'une de l'Europe, l'autre de l'Allemagne, de la Belgique et de la partie Est de la France. Sur une carte était marquée au crayon bleu la ligne de Paris à Saint-Girons (Ariège).

Cet individu, que l'on soupçonne d'espionnage, a été conduit au Parquet.

### Rachat des chemins et canaux du Midi

Le marché s'est ressenti hier de la nouvelle que le ministre des travaux publics allait déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant au rachat des canaux et du réseau ferré exploités par la Compagnie du Midi.

Voici, croyons-nous, l'origine de cet incident. Le Canal latéral et le Canal du Midi sont à peu près les seuls canaux, en France, qui soient encore soumis à un péage. Depuis longtemps les députations du Midi se plaignaient de cet état de choses et demandaient au gouvernement d'y mettre fin. Celui-ci s'était préoccupé auprès de la Compagnie du Midi du montant de l'indemnité qu'elle demanderait en cas de rachat de l'exploitation des deux canaux en question. Les conclusions de la Compagnie auraient paru excessives à l'Etat et c'est alors qu'il aurait songé à racheter à la fois les canaux et la voie ferrée.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### INAUGURATION DU MONUMENT CLÉMENT MAROT

#### PROGRAMME DES FÊTES

M. le ministre de l'instruction publique arrivera à Cahors le dimanche 3 juillet par le train de 7 h. 13 du matin.

Il sera reçu à la gare par le maire, le conseil municipal, les autorités préfectorales, militaires et universitaires.

Il se rendra à la préfecture, où doit avoir lieu à 9 heures, la réception des fonctionnaires, en suivant l'itinéraire par l'avenue de la Gare, la

et notamment de Castelnau.

— Ah! mordicus, disait ce dernier, je vous ai toujours aimé, monsieur de Fontaine! et vous étiez tout petit encore que, de Pailhat à Usson, je mettais déjà à votre service et mon cœur et mon bras. Si jamais vous étiez en danger, ma fidèle colichemarde est là pour vous venir en aide. Comptez sur moi! Castelnau ne fait pas de vaines promesses.

Le cornette venait de dire adieu à M. de Clignancourt, pour aller reprendre son service, lorsque le capitaine des gardes, M. de Vitay, s'approcha du jeune homme en lui tendant un pli.

— De la part du roi, dit le vieux gentilhomme, dont le fils devait jouer plus tard le principal rôle dans l'arrestation de Concini, sous Louis XIII.

Marcel déchacha la lettre et tout d'abord tréssaillit de joie. Il montra l'écrit à M. de Clignancourt, qui félicita son jeune ami.

Mais déjà le front de Marcel s'était assombri, et ce fut d'un ton mélancolique qu'il répondit aux compliments de son ami:

— A quoi me servent maintenant l'avancement et les honneurs, puis qu'elle est perdue pour moi.

C'était le brevet de lieutenant dans sa compagnie, que lui envoyait Henri, avec une pension de deux mille livres, pour sa conduite à Calais.

En voyant s'éloigner le nouveau lieutenant qui allait prendre son poste dans les rangs de ses anciens camarades, les gentilshommes au bec-de-corbin, les Gascons, lui lancèrent des regards d'envie et de dépit.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 41

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

IV

#### HENRI IV ET SA COUR

« Je suis proche de mes ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude. Ma marmite est souvent renversée, et, depuis deux jours, je dîne et je soupe chez les uns et chez les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table... »

« Que doit-ce donc être de mon pauvre peuple?... »

Dans ces circonstances, il fallait donc prendre des mesures larges et énergiques, pour soulager la misère populaire et faire revenir l'abondance dans les coffres de l'Etat.

De plus, on devait avoir l'œil constamment ouvert sur les intrigues de la maison d'Autriche et les manœuvres de grands que l'Espagne travaillait sous main.

Enfin, il y avait le grand projet de Henri, celui de l'Europe établie sur d'autres bases, par conséquent la nécessité d'affaiblir toute la maison d'Autriche, et de faire tomber l'empire en une autre maison.

C'était là le rêve de Henri depuis longtemps, rêve ébauché jadis dans son entretien mystérieux avec Montaigne, au château d'Usson.

C'était aussi celui de la religieuse et éclairée catholique Marie de Beauvilliers, indiquant la devise de l'avenir à Marcel: *charité et tolérance*.

C'était enfin le rêve de Marcel, l'élève du sage et tolérant Montaigne.

Fut-ce de ces grands projets qui devisèrent dans le cabinet du roi, pendant plus d'une heure, Marcel, Sully et leur royal ami?

Celui des courtisans qui eût été assez audacieux pour coller son oreille à l'huis du cabinet au moment où le Béarnais fermait l'entretien, eût été fort étonné d'entendre ce mot étrange sortir de la bouche du roi:

— République chétienne!

Les tendances théocratiques de Rome et de la compagnie de Jésus furent de tout temps aussi vers une République chétienne; mais peut-on espérer fonder quelque chose sur l'intolérance et la compression de l'esprit humain.

A celle que voulait établir Henri, la tolérance et la liberté de conscience devaient servir de base, et il y avait là de nobles intelligences pour mûrir l'idée, trois éléments choisis pour en poursuivre l'accomplissement:

Marie, la pure charité catholique; Sully, le calviniste convaincu, Henri et Marcel, flottant en-

rue du Lycée, le boulevard Gambetta et la rue de la Liberté.

A 1 h. 1/2, M. le ministre visitera le Lycée et l'Ecole normale de garçons.

M. le ministre rentrera à la préfecture à midi, pour assister au déjeuner offert par M. le Préfet en son honneur.

A 2 heures, visite du Ministre au banquet des instituteurs primaires ;

A 2 h. 1/2, visite du Ministre au collège de jeunes filles et à l'Ecole normale de filles ;

A 3 h. 1/2, Inauguration du monument Clément Marot, sous la présidence de M. le Ministre ;

A 5 heures, Fête de gymnastique aux Allées Fénelon, organisée par le 7<sup>e</sup> de ligne, avec les concours des élèves des établissements universitaires et de la Société des Sauveteurs du Lot ;

A 6 h. 1/2, Banquet au Lycée Gambetta.

A 9 heures, Réprésentation théâtrale, par Mlle Merquillier, MM. Soulacroix, Mouillérat, Grivot et Pierron, artistes du théâtre national de l'Opéra Comique ;

Retraite aux flambeaux. — Illuminations générales. — Grand bal sur les allées Fénelon.

Pendant la durée des fêtes, la musique du 7<sup>e</sup> et l'orchestre, prêteront leur concours.

Divers arcs de triomphe seront élevés sur tout le parcours du cortège.

\* \* \*

La Commission officielle d'inauguration du monument Clément Marot a décidé, de réduire la souscription au banquet à sept francs.

Le chiffre des souscripteurs reste fixé à 150 et la liste sera close définitivement le lundi 27 juin à 4 h. du soir.

**Inspection académique**

Au moment de mettre sous presse nous apprenons la nomination de M. Piétrement, inspecteur d'académie à Moulins, au poste de Cahors.

Nous ne savons encore le poste qui est réservé à M. Rémond ; mais quel que soit l'avancement, nous y applaudissons des deux mains, car M. Rémond est un de ces hommes qui honorent leurs fonctions, aussi élevées soient-elles, par leur haute compétence, leur courtoisie native, la loyauté, la fermeté et l'indépendance rare de leur caractère.

**Conseil de Préfecture**

Séance du 15 juin

St-Vincent-sur-Lot. — La protestation Bergogne et autres est rejetée.

**Perception**

Nous apprenons avec plaisir que M. Marce-nac, percepteur à Assier, vient d'être nommé de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe de son emploi.

M. Marce-nac est le fils du nouveau conseiller général du canton de Luzech.

**Enseignement primaire**

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 15 juin courant, Mlle Bladou, ancienne élève maîtresse, précédemment institutrice suppléante stagiaire à Goudou, commune de Labastide-Murat, est déléguée dans les mêmes fonctions à l'école primaire publique de Lacandourcet, canton de St-Céré, en remplacement de Mme Bex, en congé sur sa demande pour raison de santé.

**La fabrique de conserves**

M. le Ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets divers renseignements relatifs à l'installation en France de fabriques de conserves de viande de bœuf. Ces renseignements résultent d'études et dessins de fabrications faits à l'usine de Billancourt ; ils seront communiqués à titre de simple indication aux municipalités et aux industriels qui désireraient faire des offres à l'Etat.

La ville de Cahors, privée de toute espèce d'industrie, a demandé, on s'en souvient, l'établissement d'une fabrique de conserves de viande de bœuf pour l'armée.

Ses propositions ont été transmises à M. le Ministre de la guerre.

Nous comptons que notre municipalité, toujours soucieuse des intérêts de la ville, s'inspirera des études et dessins mis à sa disposition par M. le préfet, pour renouveler dans de meilleures conditions, s'il y a lieu, les offres déjà faites.

**Nominations ecclésiastiques**

M. l'abbé Jean Costes a été nommé vicaire de Gorses.

M. l'abbé Henri Bru a été nommé vicaire de Limogne.

**Nouveaux prêtres**

Voici les noms des prêtres ordonnés samedi dernier :

- M. Henri Bru, d'Albas.
- M. Eugène Cluzel, d'Espère.
- M. Jean Costes, de Laurettes.
- M. Victor Montagne, de Faycelles.
- M. Joseph Montillet, de Viazac.
- M. Daniel Pradelle, de Flaujac (Liv.).
- M. Clément Teulière, de Puybrun.

**La Fête-Dieu**

Dimanche, la procession du T. S. Sacrement, à laquelle sont convoqués par ordre de Mgr l'Evêque le clergé, les communautés, les confréries, les établissements d'instruction et les fidèles de toutes les paroisses de la ville, sortira vers cinq heures du soir de la Cathé-

drale par la porte latérale (côté nord), s'engagera dans la rue Clément-Marot, traversera la place des Petites-Boucheries, montera les rues du Château-du-Roi, des Soubirous, St-Barthélemy, descendra le boulevard Gambetta, la rue de la Liberté et rentrera par la grande porte de la façade dans la Cathédrale.

La bénédiction sera donnée au reposoir des Petits-Carmes et sur la place du Marché.

Les habitants des maisons situées sur le parcours de la procession sont invités à pa-voiser de leur mieux.

**Société Agricole et Industrielle du département du Lot**

Voici le programme des primes générales proposées par la Société dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 1892 pour les divers concours suivants :

Concours de bestiaux à Figeac, le mardi 16 août 1892, jour de foire, à 1 heure du soir, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

Concours de bêtes à corne et de bêtes à laine grasses, à Cahors, le 1<sup>er</sup> février 1893, jour de foire à 1 heure de relevée, sur la place Thiers.

Concours de vignobles pour l'arrondissement de Figeac, siège du Concours.

**PREMIÈRE PARTIE**

1<sup>o</sup> **Prix d'honneur.** — (Dans l'arrondissement de Figeac, siège des Concours de Bestiaux et de Vignobles). — Un prix d'honneur sera décerné, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Figeac, dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de 100 fr., en une somme de 300 fr. en argent pour le propriétaire ou fermier, et en une somme de 100 fr. que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite.

2<sup>o</sup> **Drainage ou irrigations.** — (Dans l'arrondissement de Figeac, siège des Concours). — Une prime de 100 fr. est proposée en faveur du drainage ou des irrigations exécutés sur une contenance d'un hectare au moins.

3<sup>o</sup> **Plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chênes truffiers.** — (Dans l'arrondissement de Figeac, siège des Concours). — Une prime de 60 fr. sera accordée à la plus belle plantation d'arbres fruitiers ou forestiers, faite de 1887 à 1889. Une somme de 100 fr. sera accordée, en une ou deux primes, aux plantations de chênes truffiers les plus belles et les plus productives, d'une superficie de un hectare au moins.

4<sup>o</sup> **Granges, silos, étables et fosses à fumier perfectionnés.** — (Dans l'arrondissement de Figeac, siège des Concours). — Une prime de 100 fr. sera accordée aux granges, silos, étables et fosses à fumier perfectionnés.

Les cultivateurs qui auraient déjà été primés dans les quatre catégories ci-dessus, n'auront droit qu'à des rappels de primes ou des mentions honorables.

5<sup>o</sup> **Elèves de la ferme-école.** — La Société accordera 100 fr. en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr. aux deux élèves de la Ferme-Foole du Montat, qui auront obtenu les numéros 1 et 2 aux examens de sortie de 1892 et deux médailles d'argent aux élèves de l'orphelinat agricole d'Arnis qui auront obtenu les meilleurs notes de l'année.

**DEUXIÈME PARTIE**

**Concours de bestiaux à Figeac.** — Le 16 août 1892, jour de foire, à 1 heure du soir, pour les espèces bovine, ovine et porcine :

1<sup>o</sup> **Taureaux étalons.** — Quatre primes de 150, 120, 100, 80 fr. aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, qui n'auront perdu que deux incisives.

**Vaches pleines ou suitées.** — Cinq primes de 120, 100, 80, 70, 60 fr. pour les vaches reconnues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3<sup>o</sup> **Verrats.** — Deux primes de 50 et 40 fr. aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

4<sup>o</sup> **Truies.** — Trois primes de 60, 50 et 40 fr. aux plus belles races perfectionnées, conduisant leur suite.

5<sup>o</sup> **Béliers.** — Cinq primes de 40, 30, 25, 20, 15 fr. aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons qui n'auront perdu que deux incisives.

**TROISIÈME PARTIE**

**Concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses.** — Dans le Concours des bêtes à laine grasses, une somme de 650 fr. sera distribuée en six primes pour les bêtes à cornes et huit primes pour les bêtes à laine.

**QUATRIÈME PARTIE**

**Concours de vignobles.** — Dans le concours de vignobles, une somme de 500 fr. pour la première catégorie, l'autre de 200 fr. pour la deuxième.

**CINQUIÈME PARTIE**

**Concours d'instruments agricoles.** — Une somme de 100 fr. sera accordée en une ou deux

primes aux instruments agricoles perfectionnés et exposés lors du concours de bestiaux à Figeac.

**SIXIÈME PARTIE**

**Primes offertes aux anciens serviteurs des deux sexes de l'arrondissement de Figeac.** — Des récompenses seront accordées aux anciens serviteurs agricoles qui seront restés le plus longtemps sans interruption au service d'un même maître.

Un minimum de quinze ans de service est nécessaire pour prendre part au concours.

**Récompenses.** — Une prime de 60 fr. et un diplôme ; Une prime de 40 fr. et un diplôme.

**Dispositions générales.** — La limite d'inscription pour le prix d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres est fixée au 25 juin.

Les concurrents aux primes de vignobles devront fournir, avant le 30 juin 1892, un mémoire succinct avec plans figuratifs, et devront posséder en culture trois hectares au moins pour la première catégorie de primes, et un hectare au moins pour la deuxième catégorie.

Tous les animaux destinés au Concours de bestiaux devront être rendus sur les lieux à midi précis, le 16 août 1892.

**Gramat**

**Concours.** — Voici le programme du concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot qui aura lieu le samedi 2 juillet prochain.

A ce concours, il est attribué trois allocations : 1<sup>o</sup> Allocation de l'Etat 1,200 fr. à décerner avec médaille de vermeil au nom du gouvernement de la République ; 2<sup>o</sup> allocation du département, 1,000 fr. ; 3<sup>o</sup> allocation de Gramat, 100 fr.

**1<sup>o</sup> Catégorie**

**Agneaux et agnelles** (Animaux ayant encore toutes leurs dents de lait.)

1<sup>o</sup> **Males.** — 1<sup>er</sup> sous-catégorie (agneaux de l'hiver). 1<sup>er</sup> prix (de la ville de Gramat), 100 fr. 2<sup>o</sup>, 80 fr. ; 3<sup>o</sup>, 60 fr. ; En tout, 240 fr.

— 2<sup>o</sup> sous-catégorie (agneaux d'été). — 1<sup>er</sup> prix, 100 fr. ; 2<sup>o</sup> 80 fr. ; en tout 180 fr.

2<sup>o</sup> **Femelles.** (Lots de dix têtes). — 1<sup>er</sup> prix, 80 fr. ; 2<sup>o</sup>, 60 fr. ; 3<sup>o</sup> 50 fr. ; en tout, 190 fr.

**2<sup>o</sup> Catégorie**

**Antenais** (Animaux n'ayant perdu que deux dents de lait)

1<sup>o</sup> **Males.** — 1<sup>er</sup> prix, 120 fr. ; 2<sup>o</sup> 100 fr. ; 3<sup>o</sup> 80 fr. ; 4<sup>o</sup> 60 fr. en tout, 360 fr.

2<sup>o</sup> **Femelles** (lots de 10 têtes). — 1<sup>er</sup> prix, 100 fr. ; 2<sup>o</sup> 80 fr. ; 3<sup>o</sup> 60 fr. ; en tout, 240 fr.

**3<sup>o</sup> Catégorie**

(Animaux ayant encore 2 dents de lait au moins)

1<sup>o</sup> **Males.** — 1<sup>er</sup> prix, 120. ; 2<sup>o</sup> 100 fr. ; 3<sup>o</sup> 80 fr. ; 4<sup>o</sup> 60 fr. ; 5<sup>o</sup> 50 fr. ; en tout, 410 fr.

2<sup>o</sup> **Femelles** (lots de 10 têtes). — 1<sup>er</sup> prix, 120 fr. ; 2<sup>o</sup> 100 fr. ; 3<sup>o</sup> 80 fr. ; 4<sup>o</sup> 70 fr. ; 5<sup>o</sup> 60 fr. ; en tout 430 fr.

**4<sup>o</sup> Catégorie**

**Femelles de tout âge ayant déjà agnelé.** (Lots de 5 têtes)

1<sup>er</sup> prix, 80 fr. ; 2<sup>o</sup> 70 fr. ; 3<sup>o</sup> 60 fr. ; 4<sup>o</sup> 40 fr. ; en tout, 250 fr.

Le total des primes à accorder s'élève à la somme de 2,300 fr.

Les animaux exposés devront appartenir à la race pure des Causses du Lot.

Il devront appartenir à celui qui les présentera depuis trois mois au moins.

Pour être admis à exposer, on devra adresser, avant le 2 juillet, au président de la Société agricole, une déclaration indiquant dans quelles catégories les animaux doivent concourir.

Les animaux primés devront être conservés pour la reproduction pendant 6 mois, faute de quoi le propriétaire se verra retirer la récompense et exclure des autres concours.

**Visite archéologique à Cahors**

(Suite et fin)

D'autres peintures de la même époque, mais d'un moins grand caractère, découvertes depuis une vingtaine d'années, ornent les parois de l'arcade du chœur. Le chœur fut reconstruit au commencement du quatorzième siècle, après un tremblement de terre qui avait ébranlé la vieille abside romane. Deux absidioles furent cependant conservées.

Les peintres de la cathédrale étaient-ils français ou italiens ? Déjà à ce moment, et plus encore quelques années après, les artistes employés par les papes à Avignon se répandaient dans les provinces voisines et l'on sait que si les architectes et les sculpteurs étaient le plus souvent français, les peintres étaient en général italiens. Mais les peintures de Cahors ne présentent aucun caractère italien et paraissent purement françaises par la grandeur et la netteté du style, comme par la sobriété de la couleur.

Mais une œuvre indubitablement française, c'est le superbe tympan de la porte septentrionale, l'ancienne porte d'entrée, transportée à cette place, lorsque la façade fut reconstruite au quatorzième siècle. La figure du Christ dans sa gloire est une des plus belles conceptions de no-

tre douzième siècle si fécond en magistrales sculptures.

Nous devons courir maintenant, en terminant ces lignes plus vite encore que nous n'avons couru dans la chaude journée de jeudi dernier, à travers le cloître élégant de l'évêque Jean de Luzech, commencé en 1506 dans un style purement ogival, et qui attend encore les meneaux flamboyants de ses arcades et la galerie qui devait le surmonter ; l'église St-Barthélemy, belle nef languedocienne, analogue à celle de Saint-Nicolas de Toulouse, mais plus une et d'un jet plus suivi ; l'église St-Urcisse, dont les remaniements dérouteront et figurent l'antique physionomie romane ; le beau chœur élané des Dominicains, ruiné par les troupes d'Henri IV ; l'église des Cordeliers, devenue un nauséabond dépôt de tabac en feuilles.

Nous avons commencé par la plus célèbre illustration monumentale de Cahors, le pont fortifié de Valentré, si saisissant par son aspect pittoresque, par le jet hardi et pur de ses lignes, si bien conçu, d'ailleurs, qu'il a résisté à près de six siècles sans la moindre altération. Un autre pont de Cahors, — le Pont-Neuf, naturellement, — est plus ancien encore. Il était défendu aussi autrefois par plusieurs tours, et c'est lui qui est figuré sur les anciens sceaux et les anciens poids de la ville.

Puis nous avons suivi les remparts élevés rapidement au moment des invasions anglaises sur les fondements des remparts romains et avec leurs matériaux. Ils ferment au nord la boucle formée par le méandre du Lot dans lequel la ville s'est enfermée. Au près d'eux l'arc d'une porte des thermes, en pierres carrées et chaînage de briques s'arrondit en plein ciel, et l'on peut suivre, à Cahors, une histoire de l'architecture en France, de l'ère romaine à nos jours.

La plus curieuse, la plus réjouissante partie de ce voyage, la plus inattendue aussi est assurément celle que nous avons poursuivie avec M. de Fontenilles pour guide, à travers les rues étroites de la vieille ville, offrant à chaque pas façades anciennes généralement ogivales comme à Cordes dans la partie vers le nord, de la Renaissance avancée vers le sud, tours altières rappelant celle des villes italiennes, sculptures vigoureuses, aspects pittoresques, tons chauds de la brique s'harmonisant avec les gris ambre de la pierre, échappées de lumière dans une ruelle ombreuse, faisant saillir tout à coup un détail artistique ou un effet de tableau à rendre fou d'aise un aquarelliste comme un archéologue.

Il faudrait encore parler du Musée, de ce linteau de marbre à rosaces indubitablement carolingien qui, d'un coup d'œil, a éclairé nos anxiétés de l'année dernière devant le linteau analogue du portail de Moissac. Voilà de ces joies qu'ignorent ceux que la passion des vieilleries n'a pas enflammés ! Une autre curiosité rare amuse mieux tous les visiteurs, c'est la cage de fer en forme de cage à grillon avec laquelle on plongeait dans la rivière les femmes mal vivantes. Toulouse avait la sienne, comme toutes les villes du Moyen-Age, mais Cahors seule l'a conservée.

On ne revient d'aucune de ces promenades sans une admiration profonde pour notre art français si ingénieux et si fécond, qui a su composer un ensemble si original et d'un goût si sûr avec les éléments venus de tous les horizons, qui seul a créé à travers les âges trois formes d'architecture, et, dans chacune d'elles, autant de variétés et autant d'écoles que la France a de provinces.

J. de L.

**Les sous-officiers rengagés**

Le ministre de la guerre, consulté par les autorités militaires régionales, à la suite de certaines contestations, a décidé que les hommes qui, s'étant rengagés comme simples soldats, ont été nommés caporaux ou brigadiers et deviennent sous-officiers un an avant l'expiration de leur premier engagement, ont droit à tous les avantages accordés par la loi du 6 janvier dernier aux sous-officiers rengagés.

**Distribution des prix**

La distribution des prix dans les lycées et collèges, est fixée au samedi 30 juillet.

L'ouverture des vacances, au dimanche 31 juillet.

La rentrée des classes, au lundi 3 octobre.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

8 jours de prison, pour vol de bois, à Lufau, Pierre, âgé de 53 ans, cultivateur à Arcambal ; 100 fr. d'amende, pour voies de fait, à Lompèch Louis, âgé de 78 ans, cultivateur à Lantillac ;

15 jours de prison, pour vol, à Ségol, Jean, âgé de 54 ans, cultivateur à Frayssinet-le-Gélat ;

30 fr. d'amende, avec application de la loi Bérenger, pour vol de plants de vigne, à Contival Louis, âgé de 28 ans, pêcheur à Larroques-des-Arcs.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

**Grefte anglaise.** Cette greffe est préférée pour les espèces de bois très durs et dont les écorces se fendent difficilement. Tenez, nous allons couper le sujet et le greffon en biseau, et faire au milieu des deux une sorte d'agrafe qui rendra la soudure très solide. Il reste à ligaturer et à mastiquer.

**Grefte en écusson.** Après avoir fait sur un coignassier deux incisions se réunissant en T, nous enlevons de cette branche avec la pointe du couteau un bourgeon tenant à un peu d'écorce; introduisons-le sous l'écorce entaillée. Le bourgeon est juste où il faut, au point de rencontre des deux lignes en T. Tordez un peu ce fil de laine et ligaturez vous-même.

Coupons de suite la tête du sujet; nous avons greffé à œil poussant.

Placer l'écusson à la sève d'août et ne supprimer la tête du sujet qu'au printemps suivant, c'est greffer à œil dormant.

Nous ébourgeonnons de temps en temps la tige du sauvageon et donnons, s'il le faut, un tuteur à la greffe pour la soutenir. Il est très important que la lame des outils dont on se sert soit bien affilée pour faire des entailles nettes.

Ici, nous forçons les plus rustiques sauvagesons à donner des fruits délicieux.

**Mastic à greffer.** Nous préparons à bon marché un excellent mastic à greffer avec: résine 425 gr.; poix blanche 250 gr. que nous faisons fondre ensemble. En même temps, nous fondons à part 80 gr. de suif que nous versons fondu sur le premier mélange et agitons fortement. Il faut ajouter ensuite 165 gr. d'ocre rouge qu'on laisse tomber par petites gouttes; remuer longtemps.

Le mastic est employé tiède. Ce petit fourneau portatif, chauffé au bain-marie, nous le tient au degré voulu.

De la taille

Sans doute, les arbres réclament moins de soins que la vigne, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire du tout en leur faveur.

Livré à lui-même, l'arbre occuperait bientôt plus de place qu'il ne conviendrait de lui en accorder et produirait des branches inutiles qui donneraient des fruits médiocres.

Les arbres à pépins: poiriers, pommiers ont besoin d'être taillés pour se mettre à fruits; ceux qui donnent des fruits à noyaux: pruniers, cerisiers, pêchers, amandiers ne le sont guère que pour être débarassés des branches mortes.

La taille des arbres fruitiers étant une opération compliquée qui demande des connaissances spéciales, ne serait pas comprise aujourd'hui; renvoyons cette leçon au printemps prochain. Quand le moment sera venu, une nouvelle visite ici, vous en dira plus long que toutes les notions orales que nous pourrions vous donner maintenant.

Que désires-tu, mon petit? parle, je t'écoute.

— Monsieur, mon pauvre père greffait autrefois pour nous et pour nos voisins. Vous feriez bien plaisir à maman si vous aviez la bonté de venir nous greffer un cerisier; le domestique n'y sait pas.

— Comptez sur moi, demain votre cerisier sera greffé avant midi.

En arboriculture, comme en tout, rien ne vaut une leçon de choses; on ne peut savoir ce qu'on n'a pas appris. Dites à vos parents qu'avec la permission de mon bon maître, je passerai en temps voulu dans vos villages, pour les aider de mon expérience.

Pour la plantation, je marquerai la place où doivent être faits les trous; j'indiquerai les manières d'habiller un arbre, de le mettre en place. Chacun se chargera ensuite de planter les autres. J'enseignerai le greffage qui est à la portée de tout le monde; je donnerai des principes de taille qui seront compris.

Un seul exemple de chaque espèce suffira, le propriétaire fera ensuite le gros du travail, prendra à sa charge la conduite des arbres. Grâce à M. le général de Lacomé, qui ne me refusera pas ce plaisir, à Carluccet, tout le monde pourra bientôt manger de bons fruits sans s'imposer de grands sacrifices.

L'instituteur. — Vous voyez, mes amis, comment avec de l'observation, du travail et de l'intelligence on peut forcer le sol,

même celui qui paraît le plus ingrat à fournir d'abondantes ressources. Voyez ce jardin... ce verger... voyez la famille Serres... Et comprenez par là combien sont dans le tort ces jeunes gens qu'entraîne vers la ville l'espoir des salaires élevés.

Merci, mon bon Cheyriquet, je vois que M. le Général peut être sans sollicitude pour ses plates-bandes et pour ses gazons comme pour son jardin et son verger, tout est en bonnes mains.

Il ne sera pas fâché j'en suis sûr du temps que nous vous avons fait perdre. Je sais qu'il ne regrette rien de ce qui peut faire plaisir au petit monde. Je vous remercie pour ces chers enfants, pour leurs bons parents qui vous attendront avec impatience et pour moi-même, en attendant que je puisse remercier votre excellent maître.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluccet.

Bulletin Vinicole

Les ventes qu'on enregistre à la propriété bordelaise ont été faites sur la base des prix des semaines précédentes; nous n'avons donc rien à changer à nos précédentes appréciations sur ce point. Ce sont encore les vins de prix peu élevés de la dernière récolte, à part quelques exceptions, qui entretiennent le petit courant d'affaires, toujours insuffisant, il est vrai, à satisfaire la propriété, qui, dans plusieurs contrées du département, dispose de quantités notables des trois dernières récoltes.

Dans le Midi, il continue à se traiter des affaires et à d'assez bons prix; les beaux vins noirs se font de plus en plus introuvables. Les vins de montagne et même les petits vins de plaine sont assez recherchés lorsqu'ils sont bien conservés. Néanmoins, on ne peut trop conjecturer à la possibilité d'une hausse, car les acheteurs n'opèrent que par prévision, sinon par spéculation, ce qui ne diminue guère les quantités existantes en magasin ou en cave, la consommation étant toujours peu active. C'est pourquoi, d'après certains, les prix actuels ne paraissent pas susceptibles de s'élever beaucoup. Il faut naturellement faire exception pour les belles qualités, qui continuent d'être en faveur à cause de leur rareté et de ce qu'elles sont indispensables.

Les arrangements douaniers survenus tout récemment entre la France et l'Espagne auront-ils, de leur côté, quelque influence sur les prix? Cela se pourrait, car les vins espagnols vont profiter du tarif minimum de la loi des douanes.

La sécheresse persistante qui sévit partout retarde dans nos contrées les travaux ordinaires de labour; les greffes de l'année en ressentent les effets particulièrement. La pluie est impatientement attendue par les vignerons.

Dans le pays nantais, cours sans changement. Muscadets de choix de la Sèvre ou qualifiés similaires, 125 à 130 fr. au vignoble et sur tins, les 2 hectolitres 30 litres, logement neuf.

Les qualités intermédiaires se paient à prix divers et suivant mérite. Pas de cours fixes. Affaires lentes pour les vins de choix. Les vins d'autres vignobles français s'emparent des meilleurs débouchés de la place et de ceux de son rayon, en raison de leur bon marché relatif.

Quant aux gros plants, il s'en écoule toujours un peu aux anciens prix, pour les vins d'opération; mais si les prix actuels se maintiennent, leur épuisement sera long. D'ailleurs, la récolte future n'est pas désespérée, et si ce qui paraît arrive à maturité, on verra que tout n'est pas perdu, ce que nous souhaitons bien vivement dans l'intérêt des propriétaires aussi bien que dans celui des consommateurs.

Variétés

Le mariage en Annam (Suite)

Telle est la première entrevue des deux futurs conjoints dont le sort a été l'objet de longs colloques non encore terminés.

La présentation de l'un à l'autre n'est que le commencement d'une nouvelle série de négociations. Cette cérémonie, préparée avec beaucoup de magnificence et d'apparat, a pour but de faire connaître l'impression que chacun des fiancés fera sur l'autre. Ils se regardent sans se parler et les assistants notent les sensations qui se produisent sur leur physiognomie respective. De là, des présomptions de convenance, des conjectures et des suppositions qui accéléreront ou ralentiront la marche du projet de mariage.

L'appartement où se tient la réunion est divisé en deux parties. D'un côté les parents du futur, de l'autre les parents de la future. Ils peuvent se voir mutuellement et se faire part de leurs observations et réflexions. Les fiancés, chacun dans sa partie, occupent la

place d'honneur. Ils se trouvent placés suivant une ligne droite dont ils occupent les extrémités. Les parents et amis sont rangés en demi cercle, derrière eux, et assis suivant la préséance traditionnelle.

La plus belle table de la case occupe le centre et supporte un vase rempli de chaux vive, une boîte en écorce de bambou tressé d'où émergent de nombreuses feuilles de bétel, un plat en cuivre ou en porcelaine où s'étaient des noix d'Arec coupées en quatre, une théière magnifique et fumante et plusieurs bols minuscules. La future fait l'office d'amphytrion. C'est elle qui verse le thé et le distribue à tour de rôle aux invités. Je vous laisse à penser l'émotion avec laquelle elle présente à son fiancé, dans le cas où ses manières, son port et son visage lui ont convenu, le bol légendaire; elle sourit en rougissant; elle peut à peine se défendre de la forte envie qu'elle a de lui parler. Doré et déjà on peut affirmer que l'union se fera; car, si elle échouait par le fait de l'intermédiaire, ils sauraient se retrouver.

Voilà, certes, un amour né subitement. La chose n'est pas rare. Dans les hautes classes, les fiancés ne commencent de s'aimer que le jour où ils se voient et se conviennent réciproquement. Il faut ajouter aussi que ce qu'on leur en a dit longtemps à l'avance a préparé admirablement le terrain.

Que leur restera-t-il à faire désormais? A penser l'un à l'autre, à chercher mille moyens de se plaire s'ils se rencontrent. La future ne dira rien, ne fera rien qui n'intéresse le futur, ne parlera à ses parents et amis que de lui et attendra, avec des tressaillements d'impatience, le moment si douteux de l'épreuve, ce moment solennel que l'envie tâchera d'abréger en cherchant un écueil et en accumulant les calomnies et les mensonges.

Le futur se préparera à la redoutable épreuve qu'il a à subir; il se renseignera sur les façons d'agir et de vivre des parents de sa fiancée pour y conformer sa conduite. Il ne prononcera aucune parole, il ne commettra aucun acte qui puisse les choquer et leur déplaire. La pensée de sa future le soutiendra dans cette passe semée d'écueils; il s'efforcera d'éloigner tout sujet de réprimande et d'éviter tout reproche de paresse; il se montrera actif, intelligent, prévenant, doux, obséquieux et surtout circonspect et sage jusque dans ses plus petites actions.

Et ces réflexions vont bien celles qui l'obsèdent pendant que l'assemblée discute les titres des deux familles, vante la gloire des aïeux; pendant que l'amante songe, mélancolique et muette, aux tranches de l'épreuve et que l'entremetteur entretient son espoir de futures aubaines; pendant que la niche de Boudha brille, étincelante, au milieu des flambeaux qui l'environnent. Car le bon Boudha, ce longanime créateur qui se laisse façonner en or ou en bronze avec tous les aspects et dans toutes les positions sans se fâcher, préside réellement la cérémonie.

Le voile qui le couvrait laisse voir sa face souriante; il semble bénir les deux amoureux et les convier à se rapprocher l'un de l'autre. Des senteurs odorantes remplissent l'appartement et les palpitations de la flamme sur les tentures et les oriflammes rehaussées de pierreries et où sont écrits, en lettres brillantes, les hauts faits des ancêtres et les mérites qui les ont distingués, impriment à cette fête une intensité de vie et d'éclat surprenante.

C'est ici le moment, en raison même des nombreuses cérémonies du mariage où il est différemment représenté, de dire un mot du dieu Boudha et de faire ressortir un des côtés les plus typiques et les plus curieux des croyances religieuses annamites. J'ai raconté ailleurs que le peuple d'Annam figurait son dieu dans toutes les postures et avec toutes les expressions possibles de physiognomie. Pourquoi cela? est-ce l'effet d'un septicisme railleur et naïf? est-ce au contraire le résultat d'opinions fortement enracinées? Cette dernière supposition doit prévaloir. Les annamites traduisent aux yeux, Boudha, tel qu'il doit ou devrait être dans telle ou telle solennité. Ils préjugent les sentiments qui l'animent dans une circonstance donnée. Quand la cérémonie est joyeuse — bien même qu'elle soit étrangère au culte, on l'appelle aussi bien — on remplace la statue ordinaire par une statue d'occasion: il est représenté accroupi, un gros rire épanouissant son visage, une bedaine démesurée, les bras en avant, comme pour saisir quelque chose, un plat de riz sous le nez.

Quand la cérémonie est triste, la statue l'est aussi. Boudha est debout, l'œil sombre et sévère, les lèvres pincées, les mains menaçantes ou arrondies sur la poitrine.

Parcourez l'Indo-Chine, visitez les pagodes et faites-vous ouvrir le coffre en bois précieux où s'étage la collection des statues, vous resterez stupéfaits. Comment, direz-vous, tant de maquettes pour une même divinité!

et quelle idée s'en font-ils donc! Il y en a pour tous les goûts. Il y en a aussi pour toutes les phases de la vie, avec des nuances et des caractères inouis. Et comme ce dieu peut passer brusquement d'une disposition d'esprit à l'autre, selon les influences du moment et la variété des rites, l'autel en supporte toujours plusieurs. Le soin de les placer et de les déplacer est exclusivement réservé aux bonzes.

F. R.

(A suivre).

Musique du 2<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 19 JUIN 1892

de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir

(Allées Fénélon)

Le Troubadour (pas redoublé)	Sellenick
Martha (ouverture)	Plotow
Le Pré aux Clercs (fantaisie)	Hérolid
Nids d'Oiseaux (polka pour flûte) exécutée par M. Thomassini	Nicolas
Le Prophète (fantaisie)	Meyerbeer
Giroflé-Girofla (fantaisie)	Leceveg

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 18 juin 1892

Naisances

Galou Marthe, rue Jean-Vidal, 1.  
Lurguie Charles, rue St-Barthélemy, 13.  
Ginibre Albert, rue du Four Ste-Barbe, 9.  
Bru Gérard, rue St-Pierre.  
Cubaynes Jules, rue Lestieu.

Mariages

Girma Antoine, cultivateur, et Cambou Marie.

Décès

Servant Jean, 87 ans, place Rousseau, 2.  
Quintal Joséphine, 62 ans, rue du Château, 19.  
Dayre Françoise, 80 ans, rue de la Banque.  
Pelegrin Marie, 11 mois, rue du Moulin du Perrier.

Dernières nouvelles

Affaire Morès-Laguerre

Le jury d'honneur se réunira aujourd'hui. Il est composé de MM. Antonin Proust, Lanjuinais, pour M. Laguerre; de MM. Didon et le colonel de Bremond d'Ars, pour M. de Morès.

Affaire Drumont

Le *Matin* reproduit le bruit d'après lequel M. Drumont sera poursuivi pour outrages à la magistrature, à cause du dernier article dirigé principalement contre l'avocat Cruppi.

La femme Bricou

Suivant le *Figaro*, la femme Bricou aurait fourni des renseignements intéressants au sujet de l'explosion du restaurant Véry.

Il est possible que des arrestations aient été opérées cette nuit.

Les faux poinçons

Le *Figaro* dit qu'une ordonnance de non lieu a été rendue en faveur d'un administrateur de la *Petite République*, impliqué dans l'affaire des faux poinçons.

Suicide

Le baron de Dartigues, ancien préfet, s'est suicidé, d'un coup de revolver.



TOUT LE MONDE fera sans appareil ni connaissances spéciales son VIN sa BIÈRE, son CIDER depuis 2 sous le litre, très hygiénique et fortifiant par le NOUVEAU MANUEL à France à tous, ainsi que EAU-DE-VIE, COGNAC, RHUM, LIQUEURS, SIROPS, LIMONADE, PARFUMS de TOILETTE, et 400 autres utiles de ménage avec grande économie et Succès garantis. S'adresser à CLEMENT, chimiste à St-Quentin (Aisne)

PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup>50

BULETIN FINANCIER

du 17 Juin 1892

Le marché est moins brillant aujourd'hui. Nos rentes faiblissent un peu. Comme nous l'avons dit souvent, on a été un peu vite.

Les affaires sont du reste très calmes. Londres et Berlin sont un peu plus faibles.

Le 3 0/0 est à 99.70, le nouveau à 100.75.

Nous n'avons pas à relever de grandes variations sur nos sociétés de crédit. Exception faite toutefois pour le Crédit Foncier qui s'avance à 1172.

La Banque de Paris est à 675, le Crédit Lyonnais cote 788.75.

Le Suez maintient son avance à 2823.75. L'action des Cirages Français est à 451.25.

Les fonds étrangers sont calmes. L'Italien sur lequel le report a été insignifiant est à 93.25.

L'Extérieure cote 66 15/16. La reprise a de la peine à se maintenir.

Le Portugais n'est pas aussi bien tenu qu'hier à 247/8.

En Banque, la Morena à la suite du rapport de M. Wickesheimer attire l'attention à 122.50.

L'effet de la lecture du rapport des Soufres Romains se fait sentir. On cote 235.

L'action Monaco est à 2117.

**Bibliographie**

La librairie Rolland, 123, rue Lafayette, à Paris, a commencé la publication du

DICTIONNAIRE SPÉCIAL

de

**MÉDECINE USUELLE**

par le docteur J. Barthez, avec la collaboration d'une Société de Professeurs, de Médecins et de Spécialistes.

Cet ouvrage est illustré de nombreuses figures sur bois et d'aquarelles hors texte, dessinées et gravées par les premiers artistes.

Il contient en outre :

1° La nomenclature exacte, par ordre alphabétique, de toutes les maladies locales et générales, aiguës et chroniques, avec la description des signes auxquels on peut les reconnaître et le traitement hygiénique et médical qu'elles comportent ;

2° Un exposé complet de tous les médicaments anciens et nouveaux qui peuvent être employés suivant les cas ;

3° Une étude très étendue sur les poisons végétaux et minéraux et les antidotes à administrer avant l'arrivée du médecin ;

4° Des conseils très développés sur les secours à donner aux asphyxiés, blessés et noyés.

Cet ouvrage est indispensable aux gens du monde et aux familles.

Il paraît une série de 40 pages tous les quinze jours. Le prix de la série est de 50 centimes.

La 1<sup>re</sup> Série (40 pages) est envoyée franco, à titre de spécimen, contre la somme de 0 fr. 25 en timbres-poste.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

**MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes

sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

**AUX PIANISTES**

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriot, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

**St-LOUP (Deux-Sèvres)**

Depuis plusieurs années j'avais des maux de tête, et une grande faiblesse d'estomac, je souffrais constamment de l'intérieur. Quelques jours de traitement avec les excellentes **Pilules Gicquel** ont suffi pour me rétablir complètement.

Signé : MOREAU, à St-Loup.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

**LA REVALESCIERE**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guéri de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGUÉ-LIN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO. Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr. 75; 2 kil. 1/2, 17 fr. 50; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY ET C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

Pour avoir des effets sûrs, rapides, il faut que les médicaments employés soient purs : c'est là le secret du succès des capsules de Santal Midy ; il faut donc bien se garder d'accepter du Santal associé à d'autres médicaments ; c'est courir à l'insuccès, et les jeunes gens le savent si bien qu'ils se répètent : Ne prends que le Santal Midy.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

**VENTE**

SUR

**Licitation des biens**

de Pierre RABOU, interdit

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISEUR, EN UN SEUL LOT, LES ÉTRANGERS ADMIS.

Fixée au dimanche dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures du soir, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, commis pour recevoir les enchères.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal de première instance de Cahors, le onze mai mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille de l'interdit Pierre Rabou, tenu sous la présidence de monsieur le Juge de paix du canton de Puy-l'Evêque, en date du treize avril dernier, enregistré.

Et aux requête, poursuite et diligence de monsieur RABOU Albert, propriétaire cultivateur, domicilié à la Géasse de Tesquette, commune de Cuzorn (Lot-et-Garonne) agissant en qualité de tuteur dudit Pierre Rabou, son cousin germain, interdit, de Lafeuillade, section de Loupiac, commune de Puy-l'Evêque, auxquelles fonctions de tuteur, il a été

nommé, par délibération du conseil de famille du six septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, ayant M<sup>e</sup> Auguste MAZIÈRES, pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors. En présence de monsieur le Procureur de la République, près le tribunal de première instance de Cahors.

Il sera procédé le dimanche dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-douze à deux heures du soir, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, à ces fins commis, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens immeubles composant le domaine de Lafeuillade, section de Loupiac, commune de Puy-l'Evêque, et appartenant audit Pierre Rabou, interdit.

**Mise à Prix**

En conformité des délibérations du dit conseil de famille et jugement précités lesdits biens seront vendus en un seul lot qui comprend tout le domaine Lafeuillade sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

Les frais exposés viendront en diminution du prix d'adjudication.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> Puech, notaire à Puy-l'Evêque, et où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

M<sup>e</sup> Mazières, avoué, poursuivant la vente, et M<sup>e</sup> Puech, notaire, rédacteur et détenteur dudit cahier des charges, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,

Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le juin mil huit cent quatre-vingt-douze, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup>, regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

**MONITEUR DES RENTIERS**

10, Rue de Chateaudun, Paris. 52 numéros de 16 pages, 2 francs par An. en timbres ou mandats-poste. Chaque abonné reçoit franco à domicile.

**DEUX PRIMES GRATUITES**

1<sup>o</sup> Un Journal Spécial, le seul donnant tous les tirages des valeurs à lots françaises et étrangères  
2<sup>o</sup> Le Manuel des Capitalistes  
BEAU VOLUME contenant : Dictionnaire Financier, Notices sur Fonds d'États, Villes et Départements, Sociétés de Crédit, Chemins de fer. Listes des lots non réclamés.

Excellente occasion !

**A CÉDER**

de suite pour raison de santé

Grande Imprimerie

typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

**A LOUER**

un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

**A LOUER**

**UN APPARTEMENT**

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**A VENDRE**

POUR RAISON DE SANTÉ

**La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy**

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement



**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!**

GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

**VIN de VIAL**

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.